

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 3 février 2020 à 19h30. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Marie-Ève Jean et Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Gaétan Dubé, Yannick Dumais et Stéphan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Jacques Carrier.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

12 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

NOTE : **Tous les conseillers ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires pour 2020.**

MOT DE BIENVENUE

202002-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yannick Dumais et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

202002-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit adopté.

CORRESPONDANCES

- **MRC Rimouski-Neigette :** Point d'information – Suivi de l'analyse du risque associé aux chutes de blocs à SF/M
- **MAPAQ :** État de compte programme de crédit de taxes foncières agricoles (73 138.47\$ en 2019)

AFFAIRES COURANTES

AINÉS, CULTURE, FAMILLES ET LOISIRS

202002-003 MOTION DE FÉLICITATIONS : Alexis Cloutier et Charles Voyer : Champions tournoi de Drummondville avec le Sélect M-18 du Paul-Hubert

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean et unanimement résolu de féliciter Alexis Cloutier et Charles Voyer de Saint-Fabien, membres l'équipe Sélect M-18 du Paul-Hubert gagnante du tournoi de Drummondville.

202002-004 MOTION DE FÉLICITATIONS : Bryan Fournier : Meilleur joueur de son équipe 33 Basques Bantam A lors du tournoi de Matane et champion du tournoi

Il est proposé par madame Mélissa Perreault et résolu à l'unanimité de féliciter Bryan Fournier de Saint-Fabien membre l'équipe 33 des Basques gagnante dans la catégorie Peewee A et meilleur joueur de son équipe au tournoi de Matane.

202002-005 MOTION DE FÉLICITATIONS : CPA St-Fabien

Il est proposé par monsieur Yannick Dumais et résolu à l'unanimité de féliciter le CPA de St-Fabien pour les résultats obtenus lors de la classique Jocelyne Blier à Rimouski. En particulier, Anne Beaupré : Star 5 médaille d'or; Virginie Gagnon : Star 2 Ruban bronze; Kathleen Lagacé : Star 4 médaille d'argent; Aurélie Labrie : Étape 5 ruban or; Marylou Gagnon : Étape 5 Ruban or; Maïka Pelletier : Star 3 ruban bronze. De plus, Anne Beaupré a remporté la 1^{re} place à la finale régionale Michel Proulx à Amqui et se qualifie pour la finale provinciale.

- 202002-006 **MOTION DE FÉLICITATIONS : 8 1^{res} places pour les pongistes**
Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé et unanimement résolu de féliciter les 8 pongistes fabiennois qui ont remporté une 1^{re} place lors de la 2^e étape du circuit régional Yves Lévesque à Trois-Pistoles soit Marylou Gagnon, Maxime Pigeon, Juliane Voyer, Félix-Antoine Vignola, Virginie Gagnon, Nicolas Duchesne, Kathleen Lagacé et Donald Bélanger. Alexia Therriault et Myriam Therriault sont aussi revenues avec une médaille d'argent et Alison Pigeon obtenait une médaille de bronze. Félicitation aussi aux entraîneuses Guylaine Bélanger et Andrée Beauchesne.
- 202002-007 **CLUB LA COULÉE : demande de commandite : 8 voyages de poussière de pierre avec transport**
Il est proposé par madame Mélissa Perreault et unanimement résolu de prêter 8 voyages de poussière de pierres pour la super accélération de motoneige du club la coulée du 7 mars 2020. La livraison devra se faire le 6 mars et le retour le 8 mars.
- 202002-008 **ARÉNA : Contrat remplacement R-22**
Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé et unanimement résolu d'étudier les soumissions déposées le 23 janvier et demander l'avis de la Ville de Rimouski.
- ÉLECTION GÉNÉRALE 2021**
- 202002-009 **DISTRICTS ÉLECTORAUX : Demande de reconduction des districts utilisés lors de l'élection générale de 2017**
- ENTENDU QUE** nous avons reçu le fichier du nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale permanente ;
- ENTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Fabien a adopté le règlement N° 423 ayant pour objet de diviser la municipalité de la paroisse de St-Fabien en (6) districts électoraux ;
- ENTENDU QUE** nous avons jusqu'au 15 mars 2020 pour reconduire la carte électorale actuelle ;
- ENTENDU QUE** le tableau de l'électorat (DGE-1005) a été complété ;
- ENTENDU QUE** suite à l'ajout des électeurs non domiciliés, les écarts respectent l'écart permis de 25% ;
- Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité de demander à la Commission de la représentation électorale (CRE) la reconduction des districts municipaux de l'élection générale de 2017 tels que décrits dans le règlement N° 423.
- ÉLECTIONS PARTIELLES**
- **Élection sans opposition :** madame Mélissa Perreault
- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- TRAVAUX PUBLICS**
- **CNESST :** Relevé de prestations accordées
 - **CNESST :** Avis de calcul du taux personnalisé : 1.91\$
 - **CNESST :** Décision
- 202002-010 **TELUS : Échéance du contrat pour le garage**
Il est proposé par madame Marie-Ève Jean et résolu à l'unanimité de négocier le contrat de téléphonie avec Telus du garage qui vient à échéance le 30 avril 2020.
- 202002-011 **ÉNERGÈRE : Paiement facture**
Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité de retenir le montant de la pose des porte-fusibles 16 512.02\$ plus taxes jusqu'à réinstallation de ceux-ci.

202002-012 **ECOL'EAU : Offre de services professionnels : Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés**

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau et résolu à l'unanimité de donner le mandat à la firme Écol'eau pour la mesure de l'accumulation de boues des étangs aérés.

URBANISME

- **Consultation publique :** Dérogation mineure 2020-001

202002-013 **DÉROGATION MINEURE 2020-001 : Lot 6 338 343 du cadastre du Québec (165, 1^{re} rue)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la dérogation;

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé et résolu à l'unanimité que suite à la recommandation du CCU, le conseil accepte la dérogation 2020-001.

202002-014 **RÈGLEMENT N° 473 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES : ADOPTION / Règlement N° 525-R – Règlement modifiant le règlement N° 473 concernant les dérogations mineures**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

RÈGLEMENT N° 525-R RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 473 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un règlement numéro 473 concernant les dérogations mineures pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le point 1) i. de l'article 4 exclut les dispositions relatives aux agrandissements et aux modifications d'un bâtiment dont l'usage est dérogatoire ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Lebel a présenté une demande de modification du règlement en bonne et due forme ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la session régulière du 13 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 13 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Perreault ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 525-R est et soit adopté et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit:

Article 1 **NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le numéro 525-R et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement N° 473 concernant les dérogations mineures* ».

Article 2 **EXCEPTION SUR LES DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE**

Retirer le point 1) i. de l'article 4

« Les dispositions relatives aux agrandissements et aux modifications d'un bâtiment dont l'usage est dérogatoire. »

Article 3 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉSOLUTION NO 202002-014
CE 3^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2020.

Jacques Carrier,
Maire

Yves Galbrand,
Directeur général et secrétaire-trésorier

202002-015 RÈGLEMENT 526-P1 : 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 afin de créer une nouvelle zone

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

RÈGLEMENT N° 526-P1

1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 476 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un règlement de zonage portant le numéro 476 pour l'ensemble de son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** le sous-groupe d'usage « Industrie reliée à la ressource » n'est pas permis dans la zone « Ad-8 » ;
- CONSIDÉRANT QUE** la scierie Saint-Fabien a approché la Municipalité pour agrandir leur cour à bois et rendre conforme l'usage opéré par droit acquis ;
- CONSIDÉRANT** la modification du *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Rimouski-Neigette pour autoriser sous conditions les usages liés à la « Transformation primaire du bois » en affectation agrodynamique ;
- CONSIDÉRANT** la modification des affectations au plan d'urbanisme de la Municipalité pour autoriser sous conditions les usages liés à la « Transformation primaire du bois » en affectation agrodynamique ;
- CONSIDÉRANT QU'** une décision (411308) de la CPTAQ a été rendue par rapport à ce projet ;
- CONSIDÉRANT QUE** la décision 411308 a pour effet de diminuer le territoire d'application desdites modifications apportées au *Schéma d'aménagement et de développement* et au plan d'urbanisme précédemment mentionné ;
- CONSIDÉRANT QU'** avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 3 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Dumais
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 526-P1 est et soit adopté et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 526-P1 et s'intitule « *1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 afin de créer une nouvelle zone* ».

Article 2 PLAN DE ZONAGE

L'annexe « Plan de zonage hors périmètre urbain » est modifiée. La modification consiste à remplacer le plan de zonage par celui à l'annexe A du présent règlement.

Article 3 USAGE INDUSTRIE RELIÉE À LA RESSOURCE DANS UNE ZONE AGRODYNAMIQUE

La grille des spécifications est modifiée. La modification consiste à :

- a) Retirer la note « N-20 », à l'intersection de la ligne « Industrie reliée à la ressource » et de la colonne « Ad-8 »;
- b) Ajouter la zone « Ad-10 » à la grille, tel qu'indiqué à l'annexe B du présent règlement.
- c) Modifier le texte de la note 20 par celle-ci :
 - a. « N-20 : Seuls les usages particuliers "8312 – Production de bois de sciage" et "8313 – Production du bois" sont permis et ce, uniquement sur le lot 4 413 132 sur une superficie de 4,671 hectares et le lot 4 416 932 sur une superficie de 0,32 hectare, ainsi que sur une partie des lots suivants : une partie du lot 4 146 934 sur une superficie de 5,908 hectares, une partie du lot 4 146 609 sur une superficie de 1,413 hectares, une partie du lot 4 413 134 sur une superficie de 4,458 hectares, une partie du lot 4 413 133 sur une superficie de 4,148

hectares, ainsi que sur une partie du lot 4 146 968 sur une superficie de 2,932 hectares du cadastre du Québec, pour une superficie totale à vocation industrielle de 23,85 hectares.

Article 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

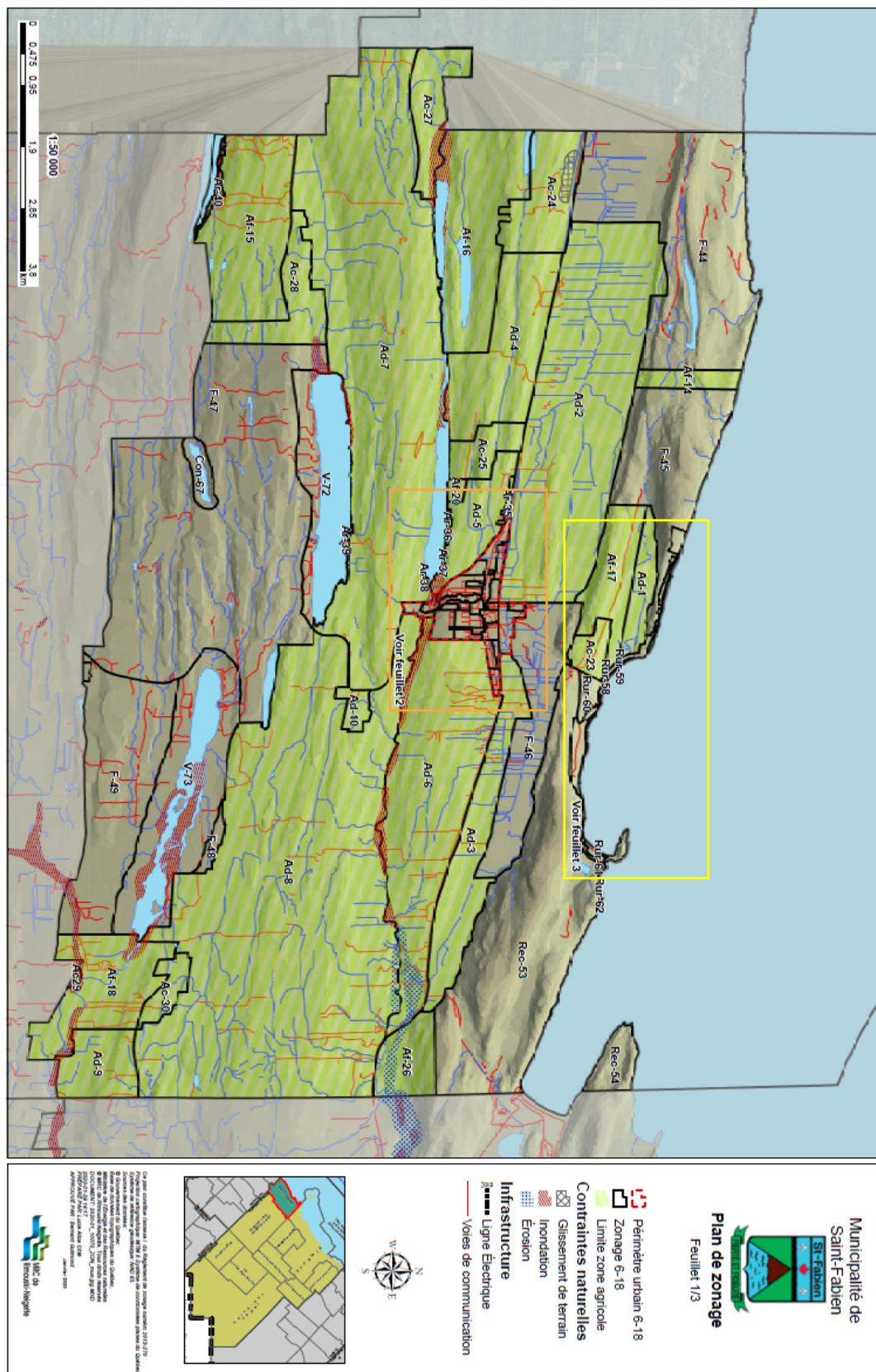
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉSOLUTION NO 202002-015
CE 3^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2020.

Jacques Carrier,
Maire

Yves Galbrand,
Directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE A



202002-016 **AVIS DE MOTION : Règlement N° 526-R - Règlement modifiant le règlement de zonage 476 afin de créer une nouvelle zone**

Un avis de motion est déposé par monsieur Stéphan Simoneau que lors d'une prochaine séance du Conseil, il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture, d'un règlement intitulé : « *Règlement N° 526-R - Règlement modifiant le règlement de zonage 476 afin de créer une nouvelle zone* ».

COMPTES DU MOIS DE JANVIER

202002-017 **ADOPTION DES COMPTES COURANTS DE JANVIER 2020**

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé et résolu à l'unanimité

que les comptes courants du mois de décembre 2019 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 198 179.88\$ soient approuvés. Ladite liste comprend les numéros de chèques de **7180 à 7224**.

202002-018 **ADOPTION DES COMPTES DE JANVIER 2020 : Travaux 9^e avenue Nord**

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean et résolu à l'unanimité

que les comptes pour les travaux de la 9^e avenue Nord du mois de décembre 2019 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 1 235.65\$ soient approuvés. Ladite liste comprend le chèque **7225**.

202002-019 **ADOPTION DES COMPTES DE JANVIER 2020 : PFT du Vieux Théâtre**

Il est proposé par monsieur Yannick Dumais et résolu à l'unanimité

que les comptes pour les travaux de la conception du PFT du Vieux-Théâtre de Saint-Fabien du mois de décembre 2019 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 22 646.63\$ soient approuvés et que les fonds proviennent de la réserve créée et comptabilisée dans le compte 03 33000 000. Ladite liste comprend les numéros de chèques de **7226 à 7228**.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Jacques Carrier, maire de la Municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202002-020 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité
que la séance soit levée à 19h48.

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier

